



IN HOC SIGNO VINCES

La "Croix"

309 RUE SAINT-PAUL
Boîte de Poste 2175

JOSEPH BEGIN

Directeur-Propriétaire

Téléphone: Bell Main 6974.

La Croix

Le Samedi, 2 Octobre 1909. Vol. VII, No 37

JOURNAL CATHOLIQUE

309 RUE SAINT-PAUL, MONTREAL.

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

ABONNEMENTS

(Payables d'avance)

CANADA
1 an, \$2; 6 mois, \$1.09

EN VILLE
(par la poste)
1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.25

ÉTATS-UNIS
ÉTRANGER (Union postale)

1 an, \$2.25; 6 mois, \$1.25

Un numéro, 5 sous

PENSÉE DU JOUR

Un journal catholique dans une paroisse c'est une mission perpétuelle.

LEON XIII

Francq et Verville

Qui êtes-vous, monsieur Francq ? D'où sortez-vous ? quelle est votre nationalité ? A en juger par votre nom et surtout par vos idées, vous n'êtes sûrement pas canadien-français. Depuis quand êtes-vous en Canada ?... Seriez-vous, par hasard, socialiste ?...

Vous avez, M. Francq, l'uniformité et la gratuité des livres sur le cœur ; vous y tenez beaucoup, paraît-il !

Imaginez donc ! « on paie ici quatre fois plus pour les livres que dans les autres provinces » !

Pauvres ouvriers, qu'ils sont à plaindre !... Heureusement que maître Francq et ses copains sont là pour s'occuper d'eux. Que la Providence est bonne de ménager ainsi aux travailleurs les soins maternels d'âmes aussi sensibles que celles de ce Français-belge et consorts !

Pourtant, mon très cher M. Francq, je vous avoue franchement que j'ai des doutes très sérieux sur la sincérité et la solidité de votre amour pour le peuple !... Vous avez beau être vice-président provincial du « Congrès » et président du « Conseil des Métiers et du Travail » de Montréal, en un mot vous avez beau cumuler tous les titres honorifiques, peut-être doublés d'un salaire assez rondelet, tout ce fla-fla n'ajoute rien à votre compétence en matière d'éducation, ni à votre désintéressement, ni à la pureté de vos intentions.

Chose étonnante, ceux qui clament le plus pour l'uniformité et la gratuité des livres sont justement ceux qui se donnent le moins de peine pour faire disparaître les licences, pour supprimer les théâtres, les lieux de plaisirs et tous ces centres malsains qu'on sème sous les pas des ouvriers pour soutirer leur argent et corrompre leurs mœurs !...

Sachez bien, mon très tendre et gracieux M. Francq, que ce n'est pas par l'achat des livres de classe que les ouvriers se ruinent. Ce ne sont pas les livres qui font crever les enfants et pleurer les femmes ; ce ne sont point les livres qui font entrer la misère au foyer domestique, ce sont vos buvettes contre lesquelles vous ne faites rien et contre lesquelles vous ne voulez rien faire, mais que vous et vos semblables paraissez même protéger.

Introduisez la gratuité des livres, M. Francq, et je puis vous affirmer que le bien-être des ouvriers n'en augmentera pas d'un point.

Il y a des menages sans enfants, qui n'ont pas de livres à payer et qui vivent au jour le jour, d'autres avec de grosses familles et le même salaire vivent dans une certaine aisance ; les premiers gaspillent leur avoir, enrichissent les aubergistes et les spéculateurs véreux ; les derniers vivent sagement... Et tous les vieux et les jeunes garçons qui n'ont jamais le sou, sont-ce les livres qui les appauvrissent ?.....

Quand je verrai maître Francq et ses amis entreprendre une campagne sérieuse, énergique et active contre les liqueurs enivrantes, contre les théâtres et contre tous les lieux de corruption et de gaspillage qui pululent à Montréal, je croirai à leur

sincérité. Jusque-là je les considérerai tous comme des hypocrites ; pas plus soucieux des vrais intérêts du peuple que de leurs vieux pantalons !... Je les prendrai pour des gens à double face qui préchent l'uniformité et la gratuité pour se rendre populaires et pour des fins qu'ils n'osent avouer !... Je les regarderai toujours comme des exploiters de la bonne foi du peuple sans défense, des ambitieux éhontés, des traîtres qui trompent effrontément pour mieux atteindre le but qu'ils caressent.

Qui donc nous délivrera de cette clique de hâbleurs, d'hommes sans conscience qui ne s'emploient qu'à tromper et à exploiter les ouvriers ?

Espérons que le gouvernement donnera le coup de grâce à tous ces beaux projets conçus par des gens dont le seul mérite est d'avoir beaucoup de front joint à une immense suffisance.

Qui paierait ces livres gratuits ? — M. Francq et ses compagnons probablement ! Il me tarde de les voir, à l'instar des bonnes Sœurs de la Charité, quêter par toute la province pour les ouvriers !...

Je connais une bonne petite ville ouvrière (1). Là, au grand désespoir des hôteliers, on a mis les buvettes de côté ; pas de « licence » c'est entendu. Quoique les provisions s'y vendent très cher, on vit heureux et content. Deux bonnes écoles requièrent des livres, personne ne se plaint. Il y a deux mois, environ, un monsieur, venu de je ne sais où, s'était mis en frais de prêcher aux bons ouvriers de cette ville les doctrines de M. Francq et compères ; les travailleurs, gens pleins de bon sens, l'ont tout simplement envoyé paître !... Depuis, on a fondé une caisse populaire qui fonctionne à merveille. Bientôt les ouvriers ouvriront un grand magasin général dont ils seront les propriétaires et où ils pourront, cela va sans dire, avoir les produits à bonne réduction.

Qu'on fasse de même à Montréal, à Québec et ailleurs et tout ira bien. Voilà votre voie trouvée, mon bon monsieur Francq... Allez, fondez dans chaque quartier de Montréal une caisse populaire ; à l'aide d'actions prises par les ouvriers, ouvrez quelques grands magasins dont ils seront propriétaires, ce qui leur permettra de se procurer des marchandises à bon marché et de se soustraire à la griffe du juif usurier et autres pareils !...

Vous avez le don de la parole, paraît-il, M. Francq, donnez aussi des conférences sur la tempérance ; apprenez à nos chers ouvriers comment faire des économies ; engagez-les à entrer dans la société Saint-Joseph ou autres du même genre. Avec ces petites précautions, l'assurance contre la vieillesse sera grandement simplifiée.

A propos d'assurance contre la vieillesse, M. Francq et ses amis savent-ils que les Sœurs de la Charité et les Petites Sœurs des pauvres sont occupées de cette question bien avant qu'ils y eussent pensé.

(1) La petite ville dont il est question plus haut, c'est Thetford-Mines. Tout ce qui est dit à son sujet est absolument exact. Là encore, quoique nous soyons à la rentrée des classes, les enfants ont trouvé moyen non-seulement de payer leurs livres, mais de placer environ (\$150.) cent-cinquante piastres à la caisse populaire.

Vous avez deux institutions de ce genre à Montréal, messieurs, allez donc les visiter ; vous en sortirez enchantés. A la vue des soins touchants qu'on donne aux vieillards dans ces maisons, vos cœurs si compatissants se liquéfieront d'aise et de joie.

Une petite remarque. Dans la Patrie, qui cite sans commentaires, bien entendu, quelques passages des pièces d'éloquence servies aux ouvriers le 24 septembre, à Québec, je lis cet alinéa suggestif touchant les importantes délibérations : « Les délégués du congrès ont présenté au délégué fraternel de la Fédération Américaine du travail, M. Jones, une superbe montre en or et un joli cadeau à Madame Jones ». *Asinus asinum fricat !*...

Ce M. Jones, délégué américain, qui a su faire un magnifique discours sur l'injustice de celui-ci et de celui-là, est un chef ouvrier, sans doute, car on n'envoie que les chefs en promenade. C'est naturel. Le même fretin n'a pas cet honneur ! Or, qu'est-il arrivé... Vous pensez peut-être que ce monsieur Jones, grand ami, grand protecteur, grand bienfaiteur du prolétariat, a remis sa montre et le cadeau de Madame entre les mains de quelqu'un pour en faire distribuer le prix aux ouvriers pauvres... Détrompez-vous, détrompez-vous, chers lecteurs !. Monsieur et Madame ont tout gardé,.... selon leur habitude, sans doute ! Qu'il est beau, qu'il est grand, qu'il est sublime le désintéressement des chefs ouvriers !

Maintenant, voyons la liste des orateurs :

1o M. T. Bustedo.—Qu'est-ce que c'est cela ? Un Italien, un Juif, quoi ?

2o Le délégué Trotter.—Connais pas.

3o Le délégué Simpson.—Aussi inconnu que l'autre.

4o Le délégué John Jobin.— ???

5o Le délégué Francq.—Un Français belge.

6o Monsieur Verville.—Ah ! je crois que c'est un canayen, celui-là ; encore je n'en suis pas bien certain.

Tous les autres sont des étrangers. Et les nôtres se laissent bernier et rire au nez par ces importés ! N'est-ce pas stupéfiant ! *O tempora, O mores...*

J.-A. NADEAU.

LE SAINT-PERE RECOIT LA JEUNESSE CATHOLIQUE ITALIENNE

Après avoir reçu en audience privée le cardinal Maffi, le Pape a reçu dans la salle du Consistoire, le nombreux pèlerinage de jeunes gens arrivés de tous les points de l'Italie pour l'inauguration du monument du Christ Rédempteur dans l'église du Testaccio, à Rome.

Le cardinal Maffi lut une adresse qui exprimait, en termes délicats, la fidélité des jeunes gens catholiques au Vicaire de Jésus-Christ. Pie X improvisa ensuite une allocution familière et élevée à la fois, il félicita ses jeunes auditeurs de leur dévouement au Saint-Siège. Il leur traça, sous la forme de conseils affectueusement pressants, le programme de leur vie morale.

Il les exhorta à pratiquer la vertu avec une telle perfection que leurs bons exemples finissent par exercer une sainte contagion.

Pie X termina par des bénédictions spéciales pour le P. Robert, religieux Carme, initiateur du monument, le cardinal Maffi, venu exprès de Pise à l'occasion de ce pèlerinage.

On n'adore plus les idoles d'or et d'argent ; mais l'or et l'argent sont adorés. FENELON.

Un poulet maçonique

La Franc-maçonnerie démasquée nous apporte ce poulet qu'elle a déniché dans une basse-cour maçonique :

« La Loge *Thélème*, de Paris, vient de se faire agent de publicité en faveur d'un de ces FF.. Voici la planche qu'elle fait circuler dans le monde maçonique :

« Or. de Paris, le 10 juillet 1909 (E. V.) »

« T. C. F. »

« Nous nous permettons d'attirer tout particulièrement votre attention frat. sur le volume que vient de publier un des membres de notre « At. », le F. Paul Vibert, 30e conseiller du commerce extérieur de la France, sous le titre : *La Nouvelle France Catholique*. Dans cet ouvrage, qui a remporté en Amérique un « légitime succès, l'auteur nous dévoile, avec une documentation « complète et irréfutable, les agissements, la domination et les crimes « de l'Eglise catholique au Canada. « Tous nos FF., poursuivis là-bas « par la persécution cléricale, trouvent dans cette œuvre des moyens « de défense et des armes de lutte « contre la domination romaine qui « s'étend de plus en plus sur le Nouveau-Monde.

« Nous vous serions donc particulièrement reconnaissants de bien « vouloir souscrire un exemplaire de « cet œuvre d'émancipation et d'engager les FF. de votre R. A. à « en souscrire individuellement le « plus grand nombre possible.

« Le prix de l'ouvrage est de 10 fr. « et, à titre de propagande, de 25 fr. « les 3 exemplaires. Il suffit de nous « envoyer les métaux ou de s'adresser directement à Paul Vibert, 19, « rue Faraday, à Paris (17e), pour « recevoir par retour du courrier les « exemplaires souscrits.

« *Le Vén. d'Honneur (ad vitam)*

J.-B. MORIN (33e)

1, Place Valois (1er)

« *Le Vén. tit.* »

Dr P. HARTENBERG (30e)

64, rue de Monceau (8e), Téléph.

527-94.

« *Le Secr.* »

Georges GAIN

18, rue Albouy (10e) »

Nous espérons mettre bientôt la main sur ce livre de propagande maçonique et nous en redirons un mot à nos lecteurs.

LE MIRACLE DE SAINT JANVIER A NAPLES

Le 19 septembre a eu lieu à Naples le miracle annuel de la liquéfaction du sang de saint Janvier. 3.000 personnes remplissaient le Dôme et une foule immense stationnait au dehors.

Lorsque le sang commença à devenir liquide dans l'ampoule, un chanoine agita un mouchoir blanc. Simultanément les officiers d'artillerie de service au sommet de tous du Dôme agitèrent des drapeaux blancs, et aussitôt des salves d'artillerie annoncèrent à la population de Naples le miracle accompli.

CONGRES CATHOLIQUE REMIS

Le septième congrès général des catholiques autrichiens, qui devait se réunir à Vienne, le 6 septembre, a été indéfiniment ajourné.

Cette résolution, qui a produit une pénible impression, n'est due ni à des ordres officiels, ni à des influences gouvernementales ; elle émane exclusivement

du comité central du Congrès qui s'est déterminé à la prendre pour ne pas encourir de très graves responsabilités.

Voici d'ailleurs, l'annonce laconique mais significative, communiquée aux journaux par le bureau de l'assemblée : « Les regrettables dissentiments nationaux survenus durant ces derniers « temps, à Vienne, ont mis en question « l'opportunité de la convocation du « Congrès catholique en cette ville. Le « comité exécutif, ne pouvant pas assumer la responsabilité de la réunion, « se voit forcé d'ajourner le VIIe Congrès catholique à des temps meilleurs. »

Cette note vise les querelles de race et de langue qui divisent si malheureusement l'Empire autrichien et plus particulièrement les populations allemandes et les populations tchèques. Il résulte de cet état de choses des oppositions, souvent âpres et violentes de concitoyens et de coreligionnaires, faits par ailleurs pour s'entendre et pour unir leurs efforts dans l'intérêt de la religion et de la patrie.

APRES UN

Grand congrès catholique

Les assemblées générales des catholiques allemands ne poursuivent pas seulement un but dogmatique ou disciplinaire ; leur souci de conserver sa beauté et d'assurer sa mission au catholicisme leur fait envisager toutes les questions sociales, la question sociale étant étroitement liée à la question religieuse. Ce fut encore le cas du Congrès catholique de Breslau.

On y adopta entre autres deux résolutions importantes qui prouvent l'intérêt que l'Eglise apporte aux besoins comme elle pare aux dangers de la société actuelle. La première constate combien certaines classes ou certains milieux de la population restent étrangers à la question sociale volontairement ou involontairement ; la seconde déplore la pauvreté de tenue et de vie de la population industrielle et voudrait y remédier en ennoblissant cette population et son état. Le Congrès est d'avis que pour s'opposer au premier danger, il faudrait inculquer davantage dans les esprits et dans les âmes la conscience profonde de la solidarité chrétienne ; il faudrait par exemple unir d'avantage l'industrie et l'agriculture, le peuple des campagnes et celui des villes, trop étrangers souvent l'un à l'autre. La seconde résolution marque comme des moyens excellents la fondation d'écoles et de corporations, l'éducation de la simplicité, de l'épargne et de l'amour de la famille, la création de demeures saines et l'amélioration des foyers ouvriers, la formation de l'esprit et du caractère par des bibliothèques de familles, des revues, des journaux catholiques et pour les divers métiers, le compagnonnage et les relations, enfin les excursions et les récréations de familles.

Le Congrès ne s'est pas contenté d'idées générales ; il est entré plus avant dans les diverses classes de la société, et il est bon d'en noter les principales résolutions de détail.

1o Il faut assurer la protection légale des petits commerces et des marchands indépendants menacés par l'évolution économique moderne ; 2o Demander que la législation assure et relève la position économique des employés privés et apprentis commerçants, dont les plaintes sont reconnues fondées, et cela par des pensions à leurs survivants, femmes et enfants ; 3o Conseiller l'entrée de tous dans les corporations marchandes catholiques ; 4o S'opposer au mouvement libre-penseur qui s'efforce par des écrits et des tracts de jeter le discrédit sur le catholicisme ; et le Congrès félicite ceux qui l'ont déjà fait en saluant leur succès ; 5o

Il recommande spécialement aux jeunes gens sortis des écoles l'entrée dans les congrégations qui les aideront à se conserver bons et à remplir leurs devoirs sociaux et politiques autant que religieux ; il fait appel aux classes riches pour soutenir les unions ouvrières, recruter les jeunes gens appartenant à l'armée et à la marine et augmenter encore de sollicitude et d'égards envers tous ; 6o Il faut s'occuper de jeunes filles travaillant dans l'industrie en les unissant étroitement aux syndicats catholiques dont elles relèvent chacune dans sa spécialité ; 7o Organiser des syndicats catholiques de domestiques femmes, veiller à leur formation ménagère, les préparer à savoir diriger leur maison plus tard, les assurer pour les maladies et les accidents, empêcher les mésintelligences dans les rapports entre domestiques et à assurer leur moralité ; fonder des comités chargés des intérêts de la communauté ; 8o Suppléer au manque de vie de famille dont souffrent les ouvrières des fabriques, mariées ou célibataires, les former à la tenue de leurs maisons, et veiller à ce qu'elles accomplissent leurs devoirs de ménagère, de mère, de fille et d'épouse ; 9o Enfin le Congrès s'est occupé du Volksverein, et le cardinal Kopp, archevêque de Breslau, a constaté avec bonheur son extension en Silésie.

Chronique conciliaire

Le dimanche matin, 27 septembre, a lieu la deuxième séance publique du concile, à la basilique. Grand-messe chantée par S. G. Mgr Langevin, S. E. Mgr Sbarretti étant au trône pontifical ; sermon en anglais par S. G. Mgr Casey, évêque de Saint-Jean, qui commente ce texte : « Je vous ai choisis et je vous ai établis afin que vous soyez alliés et que vous portiez du fruit et que votre fruit demeure (S. Jean XV, 6.) ; sermon en français par S. G. Mgr Emard, évêque de Valleyfield, qui commente ces paroles : « ils furent tous remplis du Saint-Esprit. »

Le soir, encore à la basilique, S. G. Mgr Archambeault donne une conférence sur l'autorité sociale, sa nature, sa nécessité et son origine, dont voici le texte : « Prêtez l'oreille, vous qui gouvernez des multitudes... parce que la puissance vous a été donnée par le Seigneur et la force par le Très-Haut qui interrogera vos œuvres et scrutera vos pensées. » (Sagesse VI, 3-4.)

Nos lecteurs auront l'avantage de lire cette savante étude dans la prochaine édition de la Croix.

Le jeudi, à 3 heures de l'après-midi, réunion de tous les enfants des écoles canadiennes-françaises à la basilique. S. G. Mgr Bruchési fait le sermon de circonstance et S. G. Mgr Grouard préside au salut solennel du Saint-Sacrement. Grand banquet donné au Château-Frontenac par Sir Lomer Gouin en l'honneur des révérendissimes Pères du Concile.

Le vendredi, réunion des hommes de langue anglaise à l'église Saint-Patrice, présidée par S. E. le Délégué apostolique. S. G. Mgr Scollard, évêque du Sault-Sainte-Marie, fait l'allocution.

Demain, pèlerinage de tous les membres du Concile à Sainte-Anne de Beauport. La grand-messe sera chantée par S. G. Mgr Emard ; sermon en français par S. G. Mgr Labrecque ; sermon en anglais par M. l'abbé L. Lindsay, de l'archevêché de Québec.

Il va sans dire que tous les jours de la semaine les révérendissimes Pères du Concile ont tenu les réunions et les séances telles qu'annoncées déjà dans la Croix.

DEMONSTRATION RELIGIEUSE

Le comité régional québécois de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, organise une grande démonstration religieuse dans l'église Jacques-Cartier en l'honneur des Révérendissimes Pères du Concile.

Les ouvriers et la franc-maçonnerie

Sous cette rubrique, nous lisons dans la "Croix", de Paris, que la campagne anti-maçonnique de France vient de faire un grand pas.

Le voile du Temple... a subi, ces jours-ci, de graves avaries, et, par la vaste déchirure, des flots de lumière ont envahi l'antre ténébreux où se terre la secte.

Il fut un temps pas bien éloigné de nous, où il était de bon ton de se moquer de ceux qui voient le franc-maçon partout.

Les francs-maçons existent peut-être, disaient nos élégants sceptiques, mais ce sont de doux maniaques, qui prennent leur plaisir à s'entourer de mystères et à se livrer à des exercices grotesques et inoffensifs.

Ils sont tout simplement de gais compères qui aiment à bien dîner en joyeuse compagnie. Cela ne fait de mal à personne. Au surplus, on ne dit très bienfaisants, quoiqu'on ne les connaisse guère leurs œuvres de bienfaisance. Laissez donc ces hommes-là tranquilles.

Naturellement, la presse maçonnique entretenait avec soin ces légendes.

Ça été l'honneur des Papes de percer à jour, les premiers, le mensonge maçonnique et de dénoncer hardiment à l'Europe civilisée la vaste conspiration contre la société dont les loges sont le foyer permanent.

Ces associations sont secrètes, ont dit et répété les Papes, donc elles poursuivent un but maléfisant. On ne se cache pas ainsi pour bien faire.

Ce raisonnement si simple et les avertissements du Saint-Siège ont suscité des chercheurs et les ont mis sur la voie. Peu à peu la lumière s'est faite sur l'œuvre des ténèbres.

Puis avec l'affaire des fiches, qui fut un véritable coup de tonnerre, l'opinion publique fut sérieusement saisie de la question. On s'aperçut alors que tous les grands scandales des derniers temps plongeaient leurs racines dans la vase maçonnique.

Ainsi, l'on sut que tous les franc-maçons étaient francs-maçons. Franc-maçon aussi le monteur de la "plus grande escroquerie du siècle", le père Humbert, ancien ministre; franc-maçon, Dreyfus; francs-maçons, tous les chambardeurs qui, sous son nom, accumulèrent au sein de la patrie tant de ruines morales.

Dès lors, le grand public, averti, vit plus clair. Il saisit le secret de tant de scandales étouffés, quand il s'agissait de frères et amis, et d'autres scandales habilement montés contre d'honnêtes gens, et notamment contre d'irréprochables prêtres.

Autour d'histoires boueuses et sanglantes comme celle de l'impasse Ronsin, il flaira le mystère maçonnique.

L'affaire du F... Marx lui fut une nouvelle révélation. Il saisit sur le vif le secret de tant d'influences toutes-puissantes. Il sait maintenant pourquoi des parlementaires moins que médiocres, que ni le talent ni les services rendus à la chose publique ne désignent à l'attention, jouissent cependant d'une influence énorme et quasi souveraine; pourquoi leurs apostilles sont si recherchées et ouvrent si bien les portes aux passe-droit et aux faveurs.

L'"Acacia" explique tout : c'est la franc-maçonnerie qui donne l'investiture. C'est elle qui gouverne souverainement et arbitrairement. Elle est un Etat dans l'Etat.

Jusqu'ici, les ouvriers avaient considéré ces faits d'un œil détaché. Il leur semblait que ces jeux de la tyrannie maçonnique ne les intéressaient pas.

Mais voici que toute une série de révélations apprennent au prolétariat que lui aussi est la chose, la dupe et la victime de cette puissance occulte.

Il résulte, par exemple, avec évidence, des déclarations des Janvion, des Le Gléo et de leurs compagnons, que les délégués de la maçonnerie ont joué un rôle souverainement odieux dans les deux récentes grèves des postiers.

La première grève fut foudroyante.

Elle fut un mouvement spontané d'impatience et de colère contre le régime de favoritisme, de passe-droit et d'injustices que faisait peser sur le personnel des P. T. T. l'ingérence croissante des parlementaires et des politiciens francs-maçons.

Ce hoquet de dégoût, ce sursaut libérateur plongea la "camarilla" maçonnique dans la stupeur et l'indignation.

Il n'y avait, pour le gouvernement des loges, que deux solutions possibles : ou bien renoncer une bonne fois à ses intrusions démoralisantes, à ses apostilles et à ses pratiques de favoritisme; ou bien briser la grève et anéantir ensuite par les dissolvants le faisceau des résistances.

Le choix entre ces deux partis fut vite fait : le premier était honnête, on le repoussa; le second était immoral, on l'adopta.

Par l'intermédiaire des francs-maçons appartenant au personnel postier, on fit intervenir mystérieusement le député juif et franc-maçon Louis Dreyfus, et grâce à un courtage équivoque, on parvint à apaiser le mouvement sans prendre de sérieux et formels engagements.

Tout rentra dans l'ordre, au moins provisoirement, car on sentait bien que ce n'était là qu'une trêve et que les mêmes agissements engendreraient les mêmes révoltes s'ils continuaient.

Or, on voulait les continuer parce qu'ils sont un moyen de règne.

Il fallait donc prévenir toute nouvelle tentative de résistance en frappant les fonctionnaires les plus indépendants et en matant les autres.

Pour cela, on eut recours à un moyen machiavélique : on provoqua une seconde grève.

Mais en même temps que les agents francs-maçons se démenaient pour décider leurs malheureux camarades à rouvrir la lutte, le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient envoyait à toutes les loges de France une circulaire confidentielle, datée du 2 mai, pour engager les FF... postiers "à ne pas participer à la grève, dans l'intérêt supérieur de la République"... et même à faire une propagande active et discrète pour enrayer ce mouvement.

En même temps, toute la presse affiliée à la maçonnerie tombait sur les malheureux postiers qui avaient obéi aux suggestions des compères... tandis que le gouvernement crânait à la Chambre et pratiquait des coupes sombres en publiant chaque jour de longues listes de proscriptions.

Grâce à cette manœuvre immorale, voilà le personnel des postes de France maçonniquement expurgé et bien maté. M. Millerand peut faire des réintégrations généreuses maintenant : c'est sans inconvénient. La secte gouvernementale tient son monde sous l'équerre... Il y aura encore de beaux jours pour le népotisme et pour les petits exercices de piston électoral. A moins que...

Oui, à moins que le monde ouvrier, mis au courant de cette diplomatie canaille, n'ouvre les yeux à son tour. Pour lui aussi, pour tous les braves gens, la franc-maçonnerie, c'est l'ennemi!

Nous ne devons pas douter qu'au Canada aussi l'odieuse secte n'essaye de mettre la main sur nos ouvriers.

La société humaine et la société religieuse sont deux sœurs nées le même jour de la parole divine, l'une regardant le temps, l'autre l'éternité, distinctes par leur domaine et par leur fin, mais indissolublement unies dans le cœur de l'homme, s'y soutenant l'une par l'autre, tombant ensemble, s'y soutenant ensemble, bravant ensemble par leur commune immortalité, la haine qui les poursuit toutes deux. Ne perdez pas ce point de vue si vous voulez vous rendre compte du levain d'anarchie qui soulève le cœur de l'homme contre la société. La société n'est pas autre chose que l'ordre et l'ordre a en Dieu sa racine invulnérable. Quiconque n'aime pas Dieu a par cela seul une cause permanente d'aversion contre l'état social qui ne saurait se passer de Dieu.

De là vient que les époques anti-religieuses produisent infailliblement des théories anti-sociales.

LACORDAIRE.
(Conférences. Tome III, p. 145.)

Etre ce qu'on doit être : définition du devoir et du bonheur.
SILVIO PELLICO.

L'Eglise, l'Etat et le Socialisme

PAR S. G. Mgr Cloutier

(suite et fin)
L'EGLISE

Non ce n'est pas de cette doctrine de destruction et de haine que doit venir le salut. Le remède au mal social est ailleurs. Il est dans le rétablissement de l'ordre social chrétien, fondé sur le droit naturel et perfectionné par l'Evangile. Ah, M. F., qui est ici-bas l'interprète autorisé du droit naturel et de l'Evangile si ce n'est l'Eglise de Jésus-Christ? Ce n'a dit cent fois, la question sociale est au fond une question morale, parce qu'elle touche aux problèmes les plus complexes de la destinée humaine; qui donc en dehors de l'Eglise de Dieu a grâce d'état pour donner à la question morale sa véritable solution, pour parler avec autorité à l'âme humaine de sa fin, de ses devoirs et de ses droits?

C'est en vain que les agents humains tenteront de se passer d'elle; leur action restera impuissante aussi longtemps qu'ils ne tiendront pas compte des vérités qu'elle enseigne et des obligations qu'elle impose.

C'est elle qui donne le vrai sens de la vie quand elle veut qu'on la regarde à la lumière qui vient du ciel; c'est elle qui apprend à accepter l'inévitable inégalité des conditions humaines et qui rend compte du rôle providentiel et profondément civilisateur du travail et de la souffrance. C'est elle enfin, et elle seule, qui peut remédier à l'antagonisme grandissant entre les divers facteurs de la richesse et d'où "il ne peut résulter que la confusion de luttes sauvages" parce qu'elle seule peut lui opposer un ensemble de vérités religieuses capables de rapprocher les riches et les pauvres, pour les unir par les liens d'une vraie fraternité, celle que produit l'accomplissement des devoirs mutuels de la justice et de la charité chrétienne. L'erreur capitale en cette matière, c'est de croire que les deux classes sont ennemies-nées l'une de l'autre, quand au contraire elles sont faites pour s'unir harmonieusement et se maintenir dans un parfait équilibre, elles qui ont un impérieux besoin l'une de l'autre et qui ne peuvent exister l'une sans l'autre. Ah! la question sociale ne déchirerait pas les entrailles de la société si les riches et les pauvres, les patrons et les ouvriers comprenaient ces vérités et se rendaient mutuellement ces devoirs de justice et de charité, s'ils avaient tous faim et soif de la justice et s'ils s'aimaient les uns les autres par amour de Dieu.

L'ETAT

L'action de l'Eglise, pour nécessaire et puissante qu'elle soit à résoudre la question sociale, n'y saurait cependant suffire toute seule. Elle rend possible le succès des autres moyens, les moyens humains, mais encore faut-il qu'on y ait recours. Le premier de ces moyens humains indiqués par Léon XIII est l'Etat. Ce que l'on demande d'abord à l'Etat, "c'est le concours d'ordre général, qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions" en sorte que "de l'organisation même et du gouvernement de la société, découle spontanément et sans effort la prospérité tant publique que privée."

L'Etat est "minister Dei in bonum", dit S. Thomas; il ne doit pas se borner au rôle de gendarme ou de "veilleur de nuit"; il doit être agent de progrès et promoteur actif du bien général. "Or, ce qui fait une nation prospère, c'est la probité des mœurs des familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité, la pratique de la religion et le respect de la justice... le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture florissante", et d'autres éléments de ce genre qui contribuent à relever le niveau de la vie sociale et à procurer le bonheur des citoyens. Si donc il arrive que le désordre envahisse quelque partie de l'organisme social, que, par exemple, la tranquillité publique soit menacée par les grèves, que les droits de la religion, de la

famille et de la moralité soient méprisés, que les travailleurs soient écrasés sous le poids de fardeaux iniques, de conditions indignes ou d'un travail excessif, dans tous ces cas, il faut absolument appliquer, dans de certaines limites, la force et l'autorité des lois.

En outre, bien que l'Etat, en sa qualité de gardien de l'ordre et de la justice, soit tenu de faire respecter tous les droits, où qu'ils se trouvent, il doit toutefois une protection spéciale aux faibles et aux indigents, et, comme le dit le Pape, il doit se faire, à un titre tout particulier, la providence des travailleurs. L'ouvrier a une âme à sauver, un corps et une santé à conserver, un foyer et une famille à entretenir; au pouvoir public appartient de lui garantir la jouissance pleine et pacifique de tous ces biens. A lui donc de légiférer sur les délicates et importantes questions que soulève le problème ouvrier: le repos du dimanche, les conditions du travail et sa durée, le chômage et les grèves, le travail des femmes et des enfants, l'épargne populaire, l'accès facile à la propriété.

Que l'Etat, dans toutes ces matières, aide à la solution des difficultés par des lois sages et conformes à la justice, c'est son droit et son devoir; mais qu'il sache en même temps se garder de l'écueil d'une intervention exagérée et importune. Il n'est pas fait pour se substituer à l'initiative privée, mais bien pour l'aider et la stimuler. C'est pourquoi, quand il existera des associations chargées de sauvegarder les intérêts des ouvriers, l'Etat fera sagement de s'en remettre sur elles du soin de régler les difficultés tout en leur prêtant au besoin son secours et son appui.

L'ASSOCIATION

Nous voici arrivés, Mes Frères, à cette partie de l'encyclique qui traite des œuvres dues à l'initiative des maîtres et des ouvriers, les associations professionnelles. Ce terme embrasse des œuvres multiples : les sociétés de secours mutuel; les institutions diverses destinées à secourir l'ouvrier et sa famille en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités; les patronages qui ont pour but la protection de l'enfance et de la jeunesse; enfin les corporations ouvrières qui peuvent réunir dans leur sein à peu près toutes les autres œuvres.

Cette question des associations tient au cœur du Pape. On le sent à l'insistance, à la complaisance marquée avec laquelle il en parle, et au souci des détails qu'il manifeste en exposant leur opportunité et leur droit à l'existence, leur mode d'organisation, et leur programme d'action. Il est utile et bon, dit-il enfin, que les hommes qui ont des intérêts communs se rapprochent les uns des autres pour s'entraider et se protéger. "Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte, dit l'Ecriture (prov. XVIII, 19). C'est de cette propension naturelle que naît la société civile, c'est d'elle aussi que naissent les sociétés privées. Le droit à l'association, en vertu duquel les hommes se groupent d'après les affinités et les intérêts professionnels, est un droit naturel et non une pure concession de la loi humaine. Ce droit toutefois peut avoir des limites. L'association qui poursuivrait une fin en opposition flagrante avec la probité, la justice, la sécurité de l'Etat, serait à coup sûr illégitime et sans droit. Telles sont, par exemple, les organisations ouvrières révolutionnaires qui, s'efforçant d'ébranler les bases de l'ordre social : la religion, la famille et la propriété, terrorisent certains pays d'Europe par leurs audacieuses tentatives et leurs procédés barbares. Devant les envahissements dont ces agents de désordre menacent la société, il n'y a qu'un parti à prendre : unir les ouvriers chrétiens afin de fermer leurs rangs à l'ennemi.

"La question qui se pose, a écrit M. Beernaert, ministre d'Etat belge, n'est plus de savoir s'il y aura des syndicats mais si ces syndicats seront chrétiens ou socialistes."

Faisons donc des syndicats et des unions, mais faisons-les chrétiens. Faisons des syndicats afin de pourvoir aux nécessités matérielles de l'ouvrier et lui procurer, dans la plus

grande mesure possible, les biens du corps, de l'esprit, de la fortune; mais faisons-les chrétiens afin de pourvoir en même temps à son perfectionnement moral et religieux.

Avant les biens du corps, sachons placer ceux de l'âme, nous rappelant qu'il ne sert de rien de gagner l'univers si l'on vient à perdre son âme. Faisons des syndicats qui soient non des machines de guerre, mais des instruments d'entente et de paix sociale. C'est par le régime corporatif que l'on remédiera aux maux actuels, fruit du régime individualiste. La corporation ouvrière, adaptée aux conditions de la vie moderne, produira dans l'avenir les mêmes salutaires effets qu'elle a eus aux siècles passés dans l'ordre économique, politique et social.

A l'œuvre donc tous ceux qui ont à cœur le salut de la société et le salut des âmes! Que les âmes de toutes les classes sociales, patrons et ouvriers, travailleurs intellectuels, hommes de gouvernement, ministre de la religion, se donnent la main pour travailler de concert à cette œuvre de régénération sociale. Et puisque les moyens suggérés par la prudence humaine seraient inefficaces sans le secours de la religion, mettons au premier rang de nos préoccupations la restauration des mœurs chrétiennes. C'est le conseil suprême et la suprême prière que le Pape adresse à la fin de l'encyclique.

Tel est, Mes Frères, rapidement ébauché, ce magistral document que l'on a appelé la "Charte de la société moderne" et qui a mérité à son auteur le titre glorieux de "Pape des ouvriers". L'esquisse que j'en ai tracée n'en est qu'un très pâle reflet, je le sais bien. Je me console toutefois en songeant que l'encyclique est bien connue à Québec. Il y a longtemps que l'on s'inspire ici de son esprit et que l'on en suit les directions dans la solution des difficultés ouvrières. La sentence arbitrale rendue voici quelques années par votre vénérable Archevêque fait l'admiration du monde, en même temps qu'elle faisait l'éloge de son auteur et de ceux en faveur de qui elle a été prononcée.

Faire régner la paix et la concorde entre ses enfants, établir partout le règne de la justice et la triomphe de la charité, c'est la mission de l'Eglise. Et c'est parce qu'elle ne veut pas faiblir à sa mission que l'Eglise réclame sa part d'action dans la solution de la question sociale. Le mal social vient de ce que les hommes s'éloignent de Dieu; elle veut rapprocher les hommes de Dieu. Le dernier siècle, le siècle de la Révolution s'est appliqué à arracher le Christ des entrailles de la société; elle veut redonner le Christ à la société. Car c'est elle qui est chargée de répandre le Christ de montrer à l'humanité la voie du salut, de panser ses plaies et de lui apporter lumière, force et consolation. Pour cela, elle ne demande que deux choses: la confiance de ceux qu'elle veut servir et sa liberté d'action. Qu'on la laisse librement imprégner les masses populaires de l'esprit de l'Evangile, qu'on lui laisse ses franchises coudées pour porter dans toutes ses parties du corps social la suabondance élevée qu'elle puise au cœur de Jésus-Christ, on la verra bientôt, elle qui fut transformée l'antique société païenne, avoir encore raison du paganisme renaissant et renouveler la société chrétienne. Ainsi soit-il.

Les causes du mouvement révolutionnaire de Barcelone

Les deux principales causes du mouvement révolutionnaire de Barcelone et l'on peut dire de toute l'Espagne sont la franc-maçonnerie et la propagande des idées perverses.

Sur ce sujet voici ce que dit un laïc instruit et distingué de Barcelone même :

1° La franc-maçonnerie

« Nous disons en premier lieu que les foudres incendiaires de Barcelone ont été les instruments de la maçonnerie qui, dans ses efforts constants pour détruire l'Eglise, cherche tous les moyens de lui nuire en attaquant principalement les

ordres religieux qu'elle essaya naguère de faire expulser d'Espagne avec la loi sur les associations. Impuissante à agir par le gouvernement, elle s'est servie du terreur pour porter un rude coup à ces mêmes congrégations.

En relisant les détails des événements douloureux accomplis à Barcelone, on s'aperçoit vite que tout le mouvement révolutionnaire suivait un plan tracé d'avance dans tous ses détails. Ce plan n'était évidemment pas l'œuvre des cohortes furieuses qui se précipitaient sur leurs victimes, il révèle l'existence d'intelligences directrices qui avaient tout disposé dans les moindres circonstances; l'on vit même ses chefs se mettre dans quelques localités à la tête du mouvement; c'est ce qui arriva à Mataró, où un comité révolutionnaire exerça le pouvoir pendant quelques jours. Dans une autre ville de la côte, le franc-maçon Ferrer, l'ancien directeur de l'Ecole moderne, se fit proclamer, paraît-il, président de la République.

Qu'on se souvienne aussi que des individus inconnus à tout le monde, et qui ont disparu au rétablissement de l'ordre, faisaient de fréquents voyages d'une ville à l'autre, et donnaient des ordres ponctuellement accomplis par ceux-là même qui paraissaient ne connaître aucune discipline : cet indice n'établit-il pas clairement une entente préalable? La main de la maçonnerie, qui travaille toujours dans l'obscurité quand elle n'est pas sûre de l'impunité, ne paraît-elle pas aussi dans cette organisation occulte?

2° La propagande des idées perverses

La seconde cause signalée est la propagande des doctrines et des idées dissolvantes que la liberté de la presse et des réunions a favorisée. On a toujours signalé ces libertés modernes, appelées libertés de perdition, comme une cause des maux dont souffrent aujourd'hui les nations. L'Espagne en souffre tout particulièrement. Le journal est comme le pain quotidien de plusieurs familles qui aiment des intelligences incapables de distinguer la vérité de l'erreur, et très disposées à accepter tout ce qui flatte leurs passions. Vient ensuite la réunion publique pour compléter l'œuvre du journal. Et comme on laisse tout dire au journal et à l'orateur populaire, il faut être aveugle pour ne pas comprendre la relation qu'il y a entre les paroles d'hier et les faits d'aujourd'hui.

Rappelons seulement l'article publié par une feuille populaire de Barcelone. S'adressant aux jeunes gens, l'auteur leur disait entre autres choses : « Brûlez, incendiez, tuez, mettez les couvents à sac, renversez les autels... » La plume s'est refusée à transcrire le reste. Qui pourrait s'étonner, après cette lecture, des événements de Barcelone? Il n'y a pas de longues années qu'on laissait publier ces horreurs, et celui qui les signait, c'était un député, Alexandre Lerroux.

Si nous examinons la gestion des gouvernements libéraux, nous verrons que, loin d'entraver un pareil libertinage de pensée, ils l'ont protégé et entretenu. Le comte Romanones profita de son passage à l'Instruction publique pour déchristianiser les écoles et les universités, supprimant le catéchisme dans les lycées et nommant comme recteur et vice-recteur à l'université de Barcelone des républicains comme Rodriguez Mendez y Benito et à Salamanque, un anticlérical comme Unamuno... Naturellement l'action maléfaisante de ces élus s'étendait en raison de leur autorité.

On n'a pas oublié la campagne que fit le cabinet libéral contre les ordres religieux avec son projet de loi sur les associations, ni les violentes attaques dirigées contre eux par Moret dans son discours à Saragosse, attaques répétées, au Sénat ou à la Chambre des députés, lorsque se présente une occasion favorable.

Il faut aussi se souvenir de l'Ecole moderne dirigée par Ferrer, le grand ami de Morral, l'auteur de l'attentat dirigé contre le roi le jour de son mariage. Dans cette école, on enseignait les doctrines socialistes et anarchistes; elle fut fermée à la suite de l'attentat, mais on continue de vendre ses livres sous le nom de « Publications de l'Ecole moderne », et cette vente a lieu en face de l'université même de Barcelone.

LA FARINE RENAUX

est le seul aliment qui remplace d'une manière absolument efficace le lait de la mère et qui, par sa haute valeur nutritive et digestive, constitue la nourriture la plus parfaite et la mieux dosée pour être facilement assimilée par l'organisme de l'enfant.

L'usage de la Farine Renaux prévient les mala-lies de l'enfant : indigestions, vomissements, convulsions, inflammations d'intestins, etc.

Aide au développement des os et des dents. Fortifie les constitutions débiles des vieillards et des convalescents.

Une protestation du Cardinal Luçon

Le cardinal Luçon, archevêque de Reims, dans une lettre pastorale proteste contre la spoliation des biens du clergé dans son diocèse. Nous extrayons de sa lettre les passages suivants :

"En vain, ceux qui s'apprentent à s'enrichir de nos dépouilles, allégueraient-ils, pour se justifier, cette parole dont on abuse tant : c'est la loi.—Loin de nous la pensée de mépriser l'autorité de la loi ou d'enseigner que chacun ait le droit de s'en faire juge ; nous en prêchons au contraire le respect. Mais une loi ne mérite ce nom que si elle est juste, c'est-à-dire que si elle n'est pas contraire à un droit supérieur, divin ou naturel. Une chose n'est pas juste par cela seul qu'elle est dans la loi ; elle ne doit être dans la loi que si elle est juste. Ni la volonté d'une majorité ni la volonté même de tout un peuple ne peuvent rendre juste ce qui est injuste. Or, la loi qui dépouille l'Eglise est contraire à ce précepte supérieur de la loi naturelle, proclamé par toutes les législations et écrit dans tous les codes aussi bien que dans le Décalogue : tu ne prendras pas le bien d'autrui, elle est contraire à cette maxime inscrite au cœur et dans la conscience de tous les hommes : ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-même. Donc elle est injuste et cela manifestement ; donc elle ne peut rendre légitime, devant Dieu, devant la conscience et au regard de l'honnêteté naturelle, le transfert de la propriété des biens ecclésiastiques."

Mariage civil et mariage religieux

Mgr Luçon réfute l'argument de Briand que l'Eglise a refusé les biens que la loi lui offrait de lui laisser.

"Non, Nos Très Chers Frères, ce ce n'est point sur le Chef de l'Eglise que retombe la responsabilité inique et sacrilège dont l'Eglise de France est la victime ; cette responsabilité incombe tout entière à l'Etat et à lui tout seul : c'est lui, et lui tout seul, qui a fait la loi de séparation ; c'est lui, et lui tout seul, qui a déchiré le pacte sacré du Concordat ; c'est lui qui de son propre mouvement s'est séparé de l'Eglise, sans régler avec elle les conditions de la séparation."

La lettre se termine par des défenses relatives à l'achat des biens ecclésiastiques et dont voici le résumé :

1. Il n'est permis en conscience à personne d'acquiescer, même de seconde main, à quelque titre que ce soit, onéreux ou gratuit, donation, legs, contrat de mariage, ou de prendre à bail ou en location, sans le consentement de l'autorité ecclésiastique, les biens enlevés à l'Eglise ou aux Congrégations religieuses ;

2. Celui qui le ferait sciemment se rendrait coupable d'un péché mortel, d'un sacrilège ou d'un scandale ;

3. Quiconque, sans les autorisations requises, se porterait acquiescent de ces biens serait tenu à restitution non seulement du fonds ou du capital, mais encore des revenus ou des intérêts, car il les aurait reçus de quelqu'un qui, n'en étant pas le légitime propriétaire, n'avait pas le droit de les vendre ou donner, et ne pouvait valablement et en conscience en transmettre la propriété ;

4. Celui qui, sans permission légitime, acquiescerait pour son propre compte des biens d'Eglise, encourrait par le seul fait l'excommunication, et ne pourrait en être absous que par le Souverain-Pontife, ou par un prêtre délégué à cet effet, sauf à l'article de la mort, et après séparation ou promesse de réparation de l'injustice et du scandale.

Cette excommunication entraîne la privation de tous les biens spirituels de l'Eglise. Ceux qui en sont atteints : 1. ne peuvent plus participer aux sacrements ; 2. n'ont plus droit aux suffrages et prières publiques de l'Eglise ; 3. sont privés, s'ils meurent sans s'être réconciliés, des honneurs de la sépulture ecclésiastique ;

5. Ceux qui ont obtenu la restitution de titres ou de valeurs affectés au service d'une fondation ne doivent pas oublier qu'il ne leur est pas permis, en conscience de se les appro-

prier ; ces biens appartiennent toujours à l'Eglise où la fondation avait été établie.

Toutefois, le Saint-Siège, en vue de pourvoir à la tranquillité des consciences, a jugé opportun de communiquer aux évêques, par rapport à l'acquisition des biens ecclésiastiques, des facultés spéciales, avec des instructions visant les cas les plus pratiques et les plus fréquents.

1. En ce qui concerne l'acquisition ou l'occupation de ces biens :

Si quelqu'un désire, pour des motifs raisonnables, spécialement dans l'intention de sauvegarder autant que possible les intérêts de la religion, acheter, louer ou recevoir quelques-uns de ces biens, elle devrait se mettre en relation avec l'archevêché, et en obtenir la permission nécessaire, en se soumettant aux conditions qui lui seraient imposées ;

2. Les maires, les municipalités, les administrateurs d'établissements publics ne peuvent solliciter l'attribution des biens de l'Eglise ; mais si l'attribution en est faite aux collectivités ou aux établissements qu'ils administrent, ils pourront, pour mettre leur conscience en sûreté, s'adresser soit directement eux-mêmes, soit indirectement par l'intermédiaire de leurs curés, à l'autorité ecclésiastique diocésaine qui leur donnera les instructions nécessaires ;

3. Les évêques sont autorisés à admettre à une équitable composition ceux qui auraient déjà, sans les permissions voulues, acquis ou pris à bail des biens d'Eglise.

Mariage civil et mariage religieux

Le garde des sceaux d'Italie, M. Orlemo vient d'adresser une circulaire aux Procureurs Généraux à propos du mariage civil et du mariage religieux. Il se plaint de la négligence qui existait autrefois à propos des formalités du mariage civil. Il constate que la situation s'est améliorée grâce en grande partie aux efforts faits dans ce sens par une partie des autorités ecclésiastiques, mais il lance en même temps une accusation contre celles qui, d'après lui, s'opposent à l'accomplissement des formalités civiles. Enfin il ordonne une enquête par rapport à nombre de points en relation avec cette matière et en particulier par rapport à l'attitude des autorités ecclésiastiques. Ceci pourrait facilement être une machine de guerre contre le clergé, et il y a aussi une menace dans le fait que le garde des sceaux inculque à ses subordonnés de s'informer si les candidats aux évêchés et bénéfices ecclésiastiques sont favorables ou non à la préférence du mariage civil, avant qu'on ne leur concède l'"exequatur" ou "placet" que l'autorité civile s'arroge le droit d'accorder ou non à ces dignitaires ecclésiastiques avant de leur accorder la possession des ressources matérielles des places en question. Tout cela sent assez bien le sophisme. Néanmoins le garde des sceaux reconnaît que le pouvoir civil ne peut émettre de sanction pénale en matière de mariage qu'en présence d'un dommage social réel et établi. C'est déjà quelque chose.

L'"Observateur Romano" relève dans cette circulaire l'aveu de l'heureuse influence exercée par le clergé pour s'opposer aux inconvénients que le bouleversement de la législation, canonique et l'introduction du mariage civil avait produits en Italie et constate que les autorités ecclésiastiques ont entrepris et continuent une véritable campagne pour inculquer l'observance scrupuleuse de la loi en recommandant à tous l'accomplissement des formalités civiles et demandant généralement au moins le commencement de celles-ci, pour procéder au mariage religieux. Il est à noter que la préférence du mariage civil n'est pas obligatoire en Italie et que le garde des sceaux s'est refusé à introduire dans la législation des pénalités contre les prêtres qui n'exigeaient pas le mariage civil. Au demeurant, de tout cela il résulte qu'en Italie le clergé ne mérite nullement le reproche d'intolérance qu'insinue le ministre et qu'il se montre au contraire très condescendant en présence d'une législation certes peu conforme aux principes de l'Eglise.

La "Croix", 309 rue Saint-Paul

POUR L'IMPRESSION DE

Livres

Brochures

Revue

Annuaire

Catalogues

Venez à

LA "CROIX"

309 rue Saint-Paul, Montréal

Typographie artistique Prix très modérés

J. E. CARREAU, Limitée

Successor de C.-B. Lanctot

IMPORTATEUR

D'ORNEMENTS D'EGLISES et BRONZES

Vêtements Sacerdotaux, Vases sacrés, Lampions, Drapeaux, Toiles pour Lingerie, Insignes Chemins de Croix, Statues, Vins de Messe, Cierge, Huile d'olive, Mérimins à Soutane, Sacs, SPECIALITES : Décorations d'Eglise et Tentures pour Cérémonies funèbres, Articles de Missions et Pèlerinages

No 16, Notre-Dame Ouest, Montréal

LE NOM SEUL EST UNE GARANTIE

Redpath

SUCRE GRANULE

MANUFACTURÉ PAR

THE CANADA SUGAR REFINING CO., Limited, Montreal, Can.

Le Journalisme Catholique

Ne lisons que des journaux d'une doctrine sûre, irréprochable, où nous puissions puiser non seulement des renseignements exacts, mais aussi des principes fermes, des leçons pratiques, les encouragements nécessaires dans les diverses circonstances de la vie, en même temps un amour plus ardent pour Dieu, pour l'Eglise, pour notre patrie. Ceux-là, ne nous contentons pas de les lire ; prétons-les, donnons-les le plus possible autour de nous. Il y a là, pour le zèle catholique, une œuvre de propagande méritoire entre toutes. Cette œuvre a été entreprise de nos jours sur une large échelle par des hommes de cœur, qui ne reulent devant aucun sacrifice, devant aucun dévouement, pour le salut des âmes. Associations-nous à leurs vaillants efforts, dans la mesure de nos forces. Par la diffusion du journal vraiment chrétien, nous soutiendrons ceux dont la fidélité n'a pas faibli, nous rallierons les hésitants, nous ramènerons ceux qui s'étaient laissé égarer. L'expérience faite jusqu'ici et marquée déjà par les plus consolants résultats est bien faite pour stimuler nos efforts. Ainsi il nous sera donné de prendre notre part dans ce grand combat, qui doit défendre et sauver la religion et la société, et nous mériterons que l'on dise de nous : « Ils sont de la race de ceux qui, dans tous les temps, ont sauvé Israël. — L'Ami du Clergé. »

?

Etes-vous sujets à des aigreurs, mauvaises digestions, migraines, vertiges, troubles nerveux, constipation ? Les **Grains de Santé de Beguin** vous guériront en quelques jours. Dans les bonnes pharmacies à 30 sous la boîte de 50 grains.

En gros : Pharmacie W. Brunet & Cie, Québec.

Devant un fait, remplacer l'examen par la moquerie, c'est peu scientifique VICTOR HUGO.

Aliment Renaux Reconstituant Energique

Désireux d'avoir un produit recommandable pour l'alimentation des convalescents et pour la suralimentation, j'ai préparé un NOUVEL ALIMENT qui, tout en conservant les principes fondamentaux de ma farine lactée, est spécialement dosé pour le nouvel usage auquel il est destiné.

Depuis quelque temps de multiples expériences ont été faites avec l'ALIMENT RENAUX et ce n'est qu'après avoir acquis la certitude que cet aliment peut rendre de grands services que je me suis décidé à l'offrir au public.

C'est un produit parfait, de goût délicieux, constituant à la fois un aliment et un médicament.

C'est un ALIMENT COMPLET, renfermant en proportions utiles toutes les substances indispensables à la vie.

ETANT DE DIGESTION TRÈS FACILE, par son action adoucissante, calmante, expectorante, diurétique, il convient parfaitement dans les dyspepsies, les affections pulmonaires bronchiques et spinales, les affections rénales et vésicales.

Reconstituant rapide et puissant, il rend d'inestimables services dans les convalescences, dans la suralimentation et est spécialement recommandé aux vieillards et aux personnes débiles.

En essayant l'ALIMENT RENAUX, j'ai la conviction qu'il vous donnera entière satisfaction et qu'après avoir constaté son efficacité vous continuerez à l'utiliser.

EN VENTE DANS LES BONNES PHARMACIES

Fabrique : **ALFRED RENAUX**
DUFFEL (Belgique).

Agent pour le Canada : **ULD. FRANCOEUR, Québec.**

VINS DE MESSE

Marque : "VATICAN" Marque : "SANCTUAIRE"

Ces vins se recommandent par leur qualité et les soins apportés à leur fabrication. Certificats d'authenticité approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Prix et Echantillons sur demande

DEPOSITAIRES :

Arthur Drolet, St Sauveur, Québec. — G. et Ed. Couture, Lévis. — Bellefeuille et Giroux, Trois-Rivières. — L. E. Dubuc, Chicoutimi. — Laporte, Martin & Cie, Ltd, Montréal.

EXAMEN DES YEUX GRATIS

Ne négligez aucun mal de Yeux la Vue est trop précieuse. Toute lunetterie non faite sur commande est toujours nuisible. N'achetez jamais des Verres Amblyopiques, ni aux Magasins à-tout-faire. Rien ne remplace l'Examen des Yeux par un savant Spécialiste. Si vous tenez à Oenir vos Yeux sans drogues, opération ni douleur :

ALLEZ A L'INSTITUT OPTIQUE

consultez le **Specialiste BEAUMIER** Le meilleur de Montréal de 100 ans

144 Est, rue Ste-Catherine, Frs Ave Hôtel-de-Ville.

Il recherche les Cas difficiles, Desespérés : Pose Yeux Artificiels, Naturels à se tromper.

Fabrique et ajuste lui-même, depuis 25 ans, Lunettes, Iorgnaons, etc. Ses nouveaux "Verres Toric à ordre" sont garantis pour bien Voir de Loïn et de Près, pour tracer, coudre, lire et écrire.

AVIS - Prenez garde ! Pas d'argent sur le chemin pour notre maison responsable. J Heures de bureau : Tous les jours de 9 à 5 hrs. (Dimanche de 1 à 4 hrs.)

LE PACIFIQUE CANADIEN

EXPOSITION ALASKA-YUKON PACIFIQUE

Seattle, Wash., 1er Juin au 16 Oct. 1909

Des billets aller et retour de 1ère classe seront vendus jusqu'au 30 septembre 1909, de Montréal à

VANCOUVER, B.C. } \$89.00
VICTORIA, B.C. }
SEATTLE, Wash. }
TACOMA, Wash. }
PORTLAND, Ore. }

Départ par n'importe quelle route directe régulière, retour par la même route ou n'importe quelle route directe régulière.

SAN FRANCISCO, Cal. } \$104.25
LOS ANGELES, Cal. }

Bons pour le retour jusqu'au 31 Octobre 1909.

Départ par n'importe quelle route directe régulière pour San Francisco, retour par Portland, Oregon et de là par n'importe quelle route directe régulière ou vice versa.

Bons pour le retour jusqu'au 31 octobre 1909.

BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE : 129 Rue St-Jacques, près du Bureau de Poste.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

EXPOSITION ALASKA-YUKON PACIFIQUE

Seattle, Wash., du 1er Juin au 16 Octobre 1909.

Des billets de première classe, aller et retour, seront vendus jusqu'au 30 septembre 1909, de Montréal à

VANCOUVER, C. A. } \$89.00
VICTORIA, C. A. }
SEATTLE, Wash. }
TACOMA, Wash. }
PORTLAND, Ore. }

Départ par n'importe quelle route directe régulière retour par la même ou toute autre route directe régulière.

SAN FRANCISCO, Cal. } \$104.25
LOS ANGELES, Cal. }

Départ par n'importe quelle route directe régulière pour San Francisco, retour par Portland, Oregon, et de là par n'importe quelle route directe régulière, ou vice versa.

Valides pour revenir jusqu'au 31 Octobre 1909.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE
cue St-Jacques, Tél. Main 6905, 6906, 6900 ou à la Gare Bonaventure.

Liniment les



Huiles

De BOULANGER Guérit instantanément LE RHUMATISME, les douleurs névralgiques, la raideur musculaire etc

La Cie d'Entreprises Chimiques, 544 Ave Mont-Royal, Montréal

La Farine d'Avoine (roulée)

OGILVIE

La Grande Favorite des Familles Canadiennes.

Elle produit une soupe d'une saveur exquise, très riche en principes nutritifs ; elle rend les enfants forts et vigoureux ; elle relève et soutient les forces des adultes et des vieillards ; c'est l'aliment réconfortant par excellence de l'athlète et du travailleur.

EN VENTE PARTOUT

The Ogilvie Flour Mills Co., Ltd. Montréal et Winnipeg.



L'alcoolisme EN FRANCE

Il vient de paraître une statistique officielle qui nous donne d'intéressants renseignements sur l'accroissement des débits de boissons en France et sur le fléau alcoolique.

On va voir que si on a fermé les écoles chrétiennes, que, si on a désaffecté des églises, détruit des couvents, en revanche le nombre des débits de boissons a augmenté dans des proportions effrayantes.

En 1881, le nombre des débits était de 393,000.

La loi du 17 juillet 1880, portant abrogation du décret du 29 décembre 1851 qui assujettissait l'ouverture des cafés et des cabarets à l'autorisation préalable des préfets, eut pour conséquence de favoriser au-delà du possible la multiplication de ces établissements. En effet, au cours de l'année 1889, leur nombre passait à 436,670, puis, en 1899, à 463,628, pour atteindre, en 1908, le chiffre formidable de 477,640.

Si maintenant nous faisons état du nombre des débits actuels par rapport à la population de la France, nous obtenons une moyenne pour l'ensemble du pays de 1 débit pour 82 habitants.

L'abolition de la loi de 1851 est donc une des causes directes de la consommation exagérée de l'alcool, au détriment de la santé publique et de la natalité.

Quel député oserait demander qu'on en revienne à la loi de 1851 ? Les quinze mille francs le traiteraient de "bonapartiste" et amèneraient contre lui l'armée électorale de tous les "troquets" et de tous les tenants d'assommoirs.

Cochery s'est contenté de demander une taxe nouvelle pour l'ouverture des nouveaux débits. Cela fera plaisir aux débiteurs actuellement existants qui sont ainsi protégés contre les nouveaux concurrents éventuels.

En dehors de cela, le gouvernement a tout intérêt à ne rien faire.

L'abus de l'alcool, en abrutissant le peuple, sert trop bien les intérêts des gens au pouvoir.

LA CHASSE AU FRANÇAIS

Voici un nouveau fait d'intolérance pangermanique qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer :

M. Lucien Pilleux, âgé de 18 ans, demeurant à Paris, se promenait à Strasbourg avec un sien cousin, M. Wigemann, de Rothau. Arrêtés tous deux à la devanture d'un magasin, ils causaient avec animation, lorsqu'un brigadier de police s'approchant d'eux, leur cria : « Parlez allemand ! »

M. Wigemann répondit à l'agent, très poliment, que sa conversation ne le regardait pas. « Parlez allemand ! » répliqua le policier, cette fois-ci en français.

Et, comme M. Pilleux protestait, le brigadier l'empoigna par le bras et le sommait de le suivre au poste, tandis qu'un autre agent s'emparait de M. Wigemann.

Au commissariat de police, les deux voyageurs durent subir un interrogatoire minutieux, montrer leurs papiers, et se laisser fouiller. On les relâcha ensuite sans un mot d'excuse.

MM. Pilleux et Wigemann ont porté plainte contre le brigadier gallophobe.

CERCLE TARDIVEL

L'association catholique de la Jeunesse Franco-américaine vient de fonder, à Woonsocket, un nouveau cercle auquel ils ont donné le nom de Tardivel, fondateur de la *Vérité*. Le nombre des membres de ce cercle est déjà de 104. Demain, il y aura réception des membres du bureau exécutif de l'Association et bénédiction de la salle du cercle, sur l'un des murs de laquelle est déjà appendu un riche crucifix don de M. l'abbé Leclerc. Honneur à ces jeunes et aux dévoués prêtres qui se donnent pour eux !

Nos meilleurs vœux

Nos meilleurs vœux au Rév. Père Lacombe, O. M. I., qui vient de célébrer le soixantième anniversaire de son ordination sacerdotale.

Le tremblement de terre de Rome

« Décidément la capitale de l'Italie a voulu se mettre plus ou moins à l'unisson du pays, en matière de tremblement de terre. Le 1er septembre, à l'heure de la sieste, 2 h. 40, les Romains se sont sentis secoués de leur torpeur estivale par une secousse assez notable, qui a duré 20 secondes et s'est rapidement éteinte, ce qui est, à dire d'experts, le signe d'un autre tremblement. Le fait est que la secousse n'a pas été ressentie dans les montagnes qui entourent Rome, malgré leur nature volcanique. D'où il résulte que le phénomène tellurique avait probablement son point de départ dans la vaste plaine où s'élève Rome, le classique Latium. Les Romains sont généralement peu impressionnables et prennent toutes choses avec une certaine bonhomie insouciance qui leur est particulière. Cela se vérifie aussi bien pour les tremblements de terre que pour autre chose. Cette fois cependant, il y a peut-être eu un peu plus de nervosité, à cause du souvenir des récentes catastrophes, spécialement dans les hôpitaux et les prisons, mais le calme s'est vite rétabli, la aussi. Les plus effrayés ont été les escarpés du « terre-molo » de Sicile, résidant à Rome dont quelques-uns ont montré une véritable panique, ce qui est du reste compréhensible. Il existe à Rome un préjugé populaire en vertu duquel l'on prétend que toute secousse de tremblement de terre doit se renouveler dans les 24 heures. L'expérience ne confirme pas cette assertion, mais elle demeure tenace dans l'esprit de la population. C'est pourquoi bon nombre de Romains n'ont pas voulu passer la nuit suivante dans leurs demeures, de crainte d'être écrasés par le tremblement de terre pendant leur sommeil. De là, la conséquence inattendue que l'on s'est fort bien amusé cette nuit-là dans les rues et sur les places publiques de Rome, notamment sur la vaste Place d'Armes, où des joueurs de guitare et de mandoline n'ont pas tardé à apparaître pour égayer les heures d'attente par leurs mélodies, pendant qu'au son de ces instruments le peuple commençait à danser et que d'autres regardaient le spectacle en dégustant quelque litre de « vino dei castelli ». Donc tremblement de terre inoffensif et presque joyeux. Espérons que Rome n'en verra jamais d'autres ! »

A BAS ! LES CALOMNIATEURS

Toutes les communautés religieuses de femmes de Barcelone se sont unies pour une action définitive contre les calomnies de la *Dépêche*, de Toulouse, France. Toutes les sœurs calomniées, au nombre de plus de cinq cents, ont adhéré à l'attaque et ont choisi pour défenseur M. Joseph Menard. C'est à Toulouse que la *Dépêche* sera assignée.

On sait l'objet des calomnies. La *Dépêche* a imprimé que, lors des incendies de fin de juillet à Barcelone, les « Républicains » avaient découvert dans plusieurs couvents de religieuses des cellules contenant des cadavres et des instruments de torture. Elle ne s'en est pas tenue là. Mais nous ne précisons pas.

Les odieuses mensonges de la *Dépêche* ont été reproduits dans plusieurs feuilles de France et d'Italie.

L'audace des calomniateurs, à quel point ils appartiennent, vient toujours de ce qu'ils escamotent la patience de ceux qu'ils attaquent.

Quelques châtiments exemplaires arrêteront en partie ces vilénies.

MARCHANDS et INDUSTRIELS,

Vous devez annoncer dans la *Croix*, si vous voulez atteindre une clientèle choisie.

Il est impossible à l'annonceur d'atteindre nos nombreux lecteurs par un autre organe.

Le seul fait d'annoncer dans la *Croix* constitue aux yeux du public une sérieuse recommandation en faveur de l'annonceur et des marchandises annoncées.

On annonce que M. N. K. Laflamme, C. R., sera candidat à la prochaine élection des députés de Saint-Jacques, qui aura lieu, dit-on, au commencement de novembre.

M. le Chanoine Martin a été nommé procureur de l'archevêché, et M. l'abbé Sylvestre, assistant-procureur.

Un faux bruit

Il a été annoncé récemment de Rome que la sacrée congrégation des études avait élaboré un projet de réalisation de l'enseignement supérieur libre et conclu à la suppression de trois des cinq instituts catholiques français, à savoir des instituts d'Angers, Lyon et Toulouse.

Mgr Rameau, évêque d'Angers, publie à ce propos la note suivante :

« En ce qui concerne l'Institut catholique de l'Ouest, je n'ai reçu de Rome aucune communication d'aucune sorte, ce qui m'autorise à penser que c'est un bruit sans fondement. »

« Le Saint-Siège, en effet, procède avec trop de sagesse pour prendre une mesure aussi grave ou même simplement la mettre à l'étude, sans pressentir les intéressés et connaître leurs opinions. »

« Je regrette profondément que la presse, surtout la presse catholique, se fasse si facilement l'écho d'informations qu'on peut croire tendancieuses et qui ont pour effet, au moment où la nouvelle année scolaire sollicite la décision des familles, d'apporter un certain trouble dans les esprits. »

« Nous nous étions abstenus de nous faire l'écho de ce bruit quand il circula dans la presse, à cause justement de son caractère suspect. »

Nouveau désastre

Sous ce titre, nous lisons dans le « Courrier Breton », de Rennes :

« 791,712 naissances en 1908. Voilà ce que nous annonce l'« Officiel ». Ce chiffre fixe une nouvelle période dans l'abaissement de la France ! »

« En effet, de 1859 à 1868, il y avait chaque année un million de naissances. »

« De 1868 à 1886, soit en dix-huit ans, le chiffre s'est abaissé progressivement de 100,000 ; pendant cette longue période, le nombre des naissances commençait donc par un 9. »

« Puis, pendant vingt ans (1887-1907), il a commencé par un 8. »

« Depuis deux ans, il commence par un 7 ; comme le mouvement de recul s'accroît, dans dix ans, quinze ans au plus, nous pouvons prévoir qu'il commencera par un 6. Et ensuite ? Ensuite, la France n'existera plus. »

« Certaines gens veulent quand même être consolés ! « Cela arrive partout » disent-ils. Ce n'est pas vrai ! Cela n'arrive qu'en France. »

« Le nombre absolu des naissances augmente, au contraire, partout ! Tous les peuples grandissent excepté nous. Jamais la population ne s'est accrue aussi vite qu'à notre époque, partout, excepté en France ! »

« Voilà ce qu'on ne saurait trop répéter pour ouvrir les yeux de la nation sur un danger terrible qu'elle néglige trop, faute d'en connaître l'étendue ! »

Nominations ecclésiastiques

Mgr Georges Albert Guertin a fait plusieurs changements ecclésiastiques importants :

M. le curé I. H. C. Davignon, pasteur de la paroisse Saint-Georges de Manchester, succède à Mgr Pierre Hevey, P. A. de la paroisse Sainte-Marie.

M. le curé Louis Moise Laplante, de la paroisse Sainte-Anne de Berlin-Falls, succède à M. le curé I. H. C. Davignon, à Saint-Georges.

M. le curé Cyrille J. Paradis, de la paroisse du Saint-Rosaire, Rochester, devient curé de la paroisse Sainte-Anne de Berlin.

M. le curé Charles S. Lacroix, de North-Conway, pasteur de la paroisse Notre-Dame des Montagnes, remplacera M. le curé Paradis, à la paroisse du Saint-Rosaire de Rochester.

M. le curé Matthew Creamer, de la paroisse Saint-Patrice, Manchester-Ouest, devient pasteur de la paroisse de l'Immaculée-Conception, à Nashua, succédant à feu le curé Edmund Buckle, décédé dans le cours de l'été.

M. le curé John J. Bradley, de la paroisse de la Sainte-Trinité, Somersworth, succède à M. le curé Creamer comme pasteur de la paroisse Saint-Patrice de Manchester.

M. l'abbé Daniel Cotter, vicaire à l'église Saint-Kiernan, Berlin-Falls, est devenu chapelain du couvent de la Merci, à Hooksett.

ÇA ET LA

LE FISC FAIT VENDRE LE MOBILIER DE MGR RICARD

La vente du mobilier de Mgr Ricard, archevêque d'Auch, saisi dernièrement par les agents du fisc en exécution d'un jugement condamnant le prélat à 100 piastres d'amende, a été opérée.

Des ouvriers requis ayant refusé de transporter les meubles sur le lieu de vente, l'administration a fait effectuer le transport par d'autres personnes. Une commode, mise en vente à 25 francs, a été enlevée à la première enchère au prix de 800 francs par un mandataire de Mme de Calmont. La somme étant suffisante pour couvrir l'amende et les frais, on a arrêté la vente. Un nombreux public assistait aux opérations.

La vente avait duré quelques secondes et aussitôt le public éclata en applaudissement. De toutes parts retentirent des cris de : « Vive Monseigneur ! »

LA POPULATION DE L'IRLANDE.

On vient de publier un rapport officiel sur les mariages, les naissances et les décès, en Irlande, pour l'année 1908. Nous en extrayons quelques chiffres qui intéresseront peut-être les sociologues.

Vers le milieu de l'année dernière, époque du recensement, la population de l'Ile s'élevait à 4,371,455 âmes, l'excédent des naissances sur les décès, pour une période de douze mois, étant de 25,148. Malheureusement l'émigration, durant ce temps, diminué de 23,295 le nombre des habitants ; la population n'a donc augmenté que de 1,853.

Le rapport constate, pour 1908, 22,734 mariages, 102,039 naissances et 76,891 décès. Il signale une légère diminution de la mortalité, 0,1 pour 1,000 et une augmentation proportionnelle de naissances, l'année précédente.

DEUX PELERINS AU VATICAN.

Le Pape a reçu récemment deux pèlerins, un homme âgé de soixante-deux ans et une vieille femme atteinte de paralysie. L'homme avait traîné, sur une charette, sa femme depuis Formigine (Modène) jusqu'à Rome, parcourant quatre cents kilomètres en dix-sept jours. La femme a été introduite en présence du Pape, sur sa charette.

Le Saint-Père a félicité les deux pèlerins de leur foi, s'est renseigné sur leur voyage, leur donna deux médailles d'argent et a ordonné de les rapatrier à ses frais.

EN TRAMWAY AU MONT-BLANC

Au point de vue physiologique, dit la *Vie en Chemin de Fer*, il y aurait un inconvénient sérieux, lorsqu'on arrivera dans les hautes altitudes, à monter trop rapidement, mais la vitesse d'ascension ne dépassant pas 1,200 mètres à l'heure, elle permet l'accoutumance progressive des organes à la dépression barométrique et le touriste, n'éprouvant aucune fatigue et n'ayant aucun effort musculaire à produire, se trouvera dans les meilleures conditions pour éviter le « mal des montagnes », sensible parfois vers 3,000 à 3,500 mètres d'altitude. La température moyenne de l'été au sommet du Mont-Blanc étant de 8° au-dessous de zéro, les excursionnistes qui s'élèveront jusque-là jouiront du climat des régions polaires et se ont bien de se vêtir en conséquence ; du reste toutes les précautions sont prises pour permettre d'atteindre le sommet du Mont-Blanc dans les meilleures conditions de confort et d'hygiène.

C'est le vertige des hautes cimes mis à la portée de tous, sans les inconvénients et les dangers inhérents à l'alpinisme... mais sans l'apprêt sauvage et la beauté pittoresque qu'offrent les lutes éternelles de l'homme contre les éléments...

LA SUPERFICIE ET LA POPULATION DE L'EGYPTE

L'Annuaire statistique de l'Egypte, qui vient de paraître au Caire, contient les premiers renseignements exacts sur la population de l'Egypte. Ces renseignements ont été fournis par le recensement de 1907.

La superficie totale de l'Egypte est de 930,000 kilomètres carrés. La partie cultivable du delta et la vallée du Nil comportent 31,140 kilomètres carrés.

La population totale de l'Egypte est de 11,287,359 habitants. Ce chiffre se décompose comme suit : Egyptiens 10,903,677 ; Ottomans, 69,725 ; Soudanais, 65,162 ; Grecs, 62,973 ; Italiens, 34,926 ; Anglais, 20,558 ; Français, 14,591 ; Autrichiens et Hongrois, 7,704 ; Russes, 2,410 ; Allemands, 1,847 ; divers 6,310.

Découverte d'un nouveau continent sur la planète Mars

L'année 1909 se prête à merveille aux études astronomiques sur la planète Mars.

Aussi, les astronomes du monde entier sont-ils à l'affût, chaque nuit, pour observer les curieux phénomènes que présente cet astre, ressemblant le plus à la terre. M. Jonckheere, de l'observatoire d'Hem, qui a découvert récemment une partie continentale inconnue jusqu'alors, près de la calotte polaire de cette planète, vient de faire une nouvelle découverte également très intéressante. Il a observé, le 2 septembre dernier, à 10 heures 15 du soir, d'autres phénomènes aux alentours de la calotte polaire de Mars ; ce sont deux terres qui émergent des glaces ; l'une était déjà connue et classée ; elle a nom : *Agyre II* ; l'autre n'avait jamais été constatée. M. Robert Jonckheere a donné à ce nouveau continent l'appellation qui lui a plu ; il a choisi le prénom de sa petite fille : *Stella*.

M. Jonckheere a remarqué qu'*Agyre II* est actuellement dégagée complètement des neiges ; quant à *Stella* elle en est encore en partie recouverte.

Le savant a pris les mesures nécessaires qui lui permettront de calculer les dimensions exactes en superficie du nouveau continent.

M. Robert Jonckheere est le fils d'un industriel originaire d'Oslande, établi à Roubaix, M. Louis Jonckheere, chevalier de l'Ordre de Léopold.

Dominicains en conseil

Le lundi 6 septembre, en la fête du Bienheureux Bertrand de Garrigue, de notre Ordre, s'ouvrait au couvent de Saint-Hyacinthe le Conseil Plénier des Dominicains de la Congrégation Saint-Dominique. On se rappelle que cette Congrégation fut créée, l'année dernière, avec son administration autonome, par le Révérendissime Père Maître Général de l'Ordre, et qu'elle comprend les six maisons de Saint-Hyacinthe, d'Ottawa, de Montréal, de Québec, de Lewiston et de Fall-River. Or, ce Conseil Plénier était la première réunion officielle des représentants de toutes ces maisons, sous la présidence du R. P. Vicaire-Général de la Congrégation.

Onze membres la composaient. Le T. R. P. Hage, Vicaire-Général, le T. R. P. Rouleau, Maître en Théologie et Conseiller, le T. R. P. Gonthier, Prieur du Couvent de Saint-Hyacinthe et Conseiller, le T. R. P. Béliveau Supérieur de la maison de Fall-River et Conseiller, le R. P. Duchaussoy, C. O. P., le R. P. Gauvreau, C. O. P., le R. P. Langlois, Prieur du Couvent d'Ottawa, le T. R. P. Gill, supérieur de la maison de Lewiston, le T. R. P. Côté, Supérieur de la maison de Notre-Dame de Grâce à Montréal, le R. P. A. Benoit, délégué du Couvent de Saint-Hyacinthe, et le R. P. Jacques, délégué du Couvent d'Ottawa. Pour attirer les lumières divines sur les délibérations du Conseil, la messe solennelle fut chantée ; puis, à tous les Religieux réunis au chapitre, le R. P. Vicaire-Général prêcha le sermon d'ouverture, et enfin obéissant à une tradition de l'Ordre, tous les membres du Conseil se rendirent auprès de Monseigneur l'Evêque de Saint-Hyacinthe pour lui demander sa bénédiction. Les délibérations commencèrent dans l'après-midi ; elles durèrent cinq jours, prenant fin le vendredi 10 septembre, et furent envoyées à Rome pour recevoir l'approbation du Maître-Général de l'Ordre.

LE "ROSAIRE".

CELUI QUI REQUIT CONTRE LE CARDINAL ANDRIEU

La *Liberté du Sud-Ouest* annonce la mort subite, à Honfleur, où il était en villégiature, de M. Julien Bottet, procureur de la République française à Bordeaux. M. Bottet était âgé de 55 ans.

Son dernier réquisitoire fut celui qu'il prononça contre le cardinal Andrieu. On rappelle, à cette occasion, que dans sa déclaration au juge d'instruction, le cardinal archevêque de Bordeaux avait dit :

« En vous faisant entendre ce cri de ma conscience épiscopale, je ne brave point vos arrêts, mais je ne puis les craindre, sachant que les triomphes de la force sont éphémères et que le droit prend toujours sa revanche au tribunal de Celui qui juge par des décisions sans appel les justices elle-mêmes. »

A propos du dreadnaughtisme

La « Gazette de Cologne », dans un télégramme inspiré, s'en prend assez vivement au ministre anglais, M. Asquith, qu'elle accuse à mots couverts de rompre avec les traditions diplomatiques internationales.

« Le texte exact du discours de M. Asquith, écrit le journal officieux, n'est pas encore connu à Berlin. Toutefois, on en sait assez pour voir que le ministre anglais en déclarant : « Nous avons pris l'initiative », n'a pu faire allusion qu'au fait connu du public, que dans des entretiens confidentiels on avait envisagé la question de la limitation des armements navals. Les détails de ces entretiens ne sont pas connus du public, rien n'ayant été publié à ce sujet, ni en Allemagne, ni en Angleterre. Il est du reste peu conforme aux coutumes du droit international que des gouvernements portent à la connaissance du public les détails de négociations de nature confidentielle. »

On comprend d'autant moins cette indignation de la gazette officieuse que la question de l'initiative prise par l'Angleterre en ce qui concerne la limitation des armements a été discutée d'abord dans la presse allemande, et ensuite au Reichstag. Les paroles de M. Asquith sont loin d'être une révélation pour le public allemand qui sait bien que les démarches du chancelier de l'Echiquier, M. Lloyd George, à Berlin, au cours de l'été dernier, furent aussi infructueuses que les tentatives faites par les diplomates anglais à Wilhelmshöhe, lors de la visite du roi d'Angleterre, et qui furent brusquement interrompues d'ailleurs par cette réponse catégorique de l'empereur : « Pas un vaisseau de moins ! »

Changements ecclésiastiques

Par ordre de S. G. Mgr. Paul LaRoque les changements ecclésiastiques suivants ont eu lieu cette semaine dans le diocèse de Sherbrooke :

M. l'abbé L. E. Gendron, curé de Saint-Malo d'Auckland, prend sa retraite.

M. l'abbé J. A. M. Dodier, curé de Saint-Adrien de Ham, devient curé de Saint-Malo d'Auckland.

M. l'abbé C. A. Gariópy, professeur de grammaire au séminaire Saint-Charles-Borromée, devient curé de Saint-Adrien de Ham.

M. l'abbé J. A. Bussière, curé de Saint-Julien de Wolfestown, devient curé de la nouvelle paroisse Notre-Dame de Sherbrooke.

M. l'abbé G. H. Perrin, curé de Saint-Stanislas d'Ascot, passe à la cure de Saint-Julien de Wolfestown.

M. l'abbé H. Beaudry, secrétaire de Mgr LaRoque, sera curé de Saint-Stanislas d'Ascot.

M. l'abbé J. A. Côté, curé de Martinville, devient curé de Saint-Joseph de Ham.

M. l'abbé J. A. Côté, curé de Saint-M. l'abbé Jules Boucher, vicaire de Saint-Joseph de Ham, passe à la cure de Martinville.

Sainte-Bibiane de Richmond, devient vicaire de Saint-Patrice de Magog.

M. l'abbé J. Lafontaine, vicaire de Saint-Patrice de Magog, devient vicaire de Richmond.

Honneur aux Soeurs Grises !

Les Révdes Soeurs Grises de Saint-Albert ont célébré il y a quelques jours le cinquantième anniversaire de leur arrivée dans l'Ouest. Honneur à ces héroïnes ! « Il y a toujours une femme vaillante et forte qui veille au berceau des grands hommes et protège la naissance des peuples. » Parole vraie que le Rév. Père Lewis, dans une allocution de circonstance a heureusement appliquée aux Révdes Soeurs Grises.

AUX PRIERES

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs le Rév. Père Ferdinand Lopinto, ancien recteur du Collège Sainte-Marie de Montréal, décédé à Naples le 12 septembre dernier à l'âge de quatre-vingt deux ans.